

## **PRIME COMMUNALE à l'obtention d'un brevet visant à l'encadrement des jeunes**

**VOTRE CORRESPONDANT :**

Service des Finances – Tél : 087/446516

Email : [compta@thimister-clermont.be](mailto:compta@thimister-clermont.be)

**Objet :** Déclaration de créance

**Renseignements sur le demandeur :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**N° de compte :**

**Prime communale d'un montant de 85,00€ (quatre-vingt cinq euros)**

**Date de fin de formation :**

Le demandeur déclare sur l'honneur qu'il remplit toutes les conditions d'octroi de cette prime (voir au verso) et joint à cette déclaration la **copie de la preuve d'obtention du brevet**.

### Conditions d'octroi :

1. La prime est octroyée aux personnes domiciliées sur le territoire de la Commune et ayant réussi une formation permettant d'obtenir un brevet visant à l'encadrement des jeunes homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles
2. La demande de prime devra être introduite au Service des finances au plus tard un an après l'obtention du brevet.
3. La prime est liquidée au demandeur contre remise de la preuve d'obtention du brevet.
4. La prime est liquidée en faveur du demandeur pour autant que la Commune de Thimister-Clermont ne détienne pas de créance échue à l'égard du demandeur. Dans le cas contraire, le montant de la prime est déduit du montant des impayés.

Thimister-Clermont, le

*Signature,*